

R-3987-2017 phase 2  
Gaz Métro  
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et  
de modification des Conditions de service et Tarif  
de Société en commandite Gaz Métro  
à compter du 1er octobre 2017

**Présentation du rapport d'analyse du ROEE**

par  
Jean-Pierre Finet, Consultant  
Bertrand Schepper, Consultant

10 juillet 2017

1. **Ajustements des aides financières des programmes PE208, PE218 et PE219 :**
  - Proposition non optimale;
2. **Révision du potentiel technico-économique des systèmes de récupération de chaleur des eaux grises :**
  - PTÉ à modifier;
3. **Prévision de la demande :**
  - Valider la variable « Efficacité énergétique hors programmes »;
4. **Position sur la proposition de modification du traitement comptable des aides financières du PGEÉ :**
  - Favorable à la proposition de Gaz Métro;
  - En faveur du maintien du compte CFR.

Régie de l'énergie  
DOSSIER: R-3987-  
2016 Phase 2  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
Date: 10-JUILLET 2017  
Pièces n°: C-ROEE-  
0020

**1. AJUSTEMENTS DES AIDES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES PE208, PE218 ET PE219**

- Comparaison avec d'autres juridictions
  - Inquiétudes du ROÉÉ que la comparaison entre les différentes juridictions et GM ne prenne pas en compte les subventions des programmes d'études de faisabilité ( PE207-PE211).
  - Rappelons qu'entre 2009 et 2015 :
    - 71 % des participants à PE207 ont participé ensuite à PE208
    - 83 % des participants à PE211 ont participé ensuite à PE218 ou PE219

3

**1. AJUSTEMENTS DES AIDES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES PE208, PE218 ET PE219**

Suite aux contestations des réponses aux DDR du ROÉÉ, le groupe Dunsky a produit le tableau suivant :

	2009-2010	2010-2011
	Non	S O
	Non	S O
	Oui	Non
	Non	S O
	Oui	Oui
	Oui	Oui
	Non	S O
	Oui	Oui
	Oui	Oui
	Non	S O
	Oui	Non
	Oui	Oui
	Oui	Non

4

### 1. AJUSTEMENTS DES AIDES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES PE208, PE218 ET PE219

- 8 juridictions ont un programme comparable ou plus avantageux d'étude de faisabilité que GM.
- 5 autres juridictions ont une stratégie différente et 4 d'entre elles financent l'aide à l'implantation de manière significativement plus élevée que GM.

5

### 1. AJUSTEMENTS DES AIDES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES PE208, PE218 ET PE219

Différence entre les aides financières de Gaz Métro et les 5 juridictions sans programme d'aide au financement des études de faisabilité

Programme	Montant	Montant
PE208	0,10 \$	0,25 \$
PE218	ND	ND
PE219	0,38 \$	0,38\$
PE208	0,71 \$	0,71\$
PE218	2,38 \$	2,38\$
PE219	0,76 \$	0,76 \$

6

**1. AJUSTEMENTS DES AIDES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES  
PE208, PE218 ET PE219**

- Le ROEE recommande donc l'adoption de la proposition d'ajustement des aides financières des programmes PE208, PE218 et PE219, sous certaines conditions.

7

**1. AJUSTEMENTS DES AIDES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES  
PE208, PE218 ET PE219**

- GM propose hausse de 30 % des aides financières avec accroissement des objectifs sur 5 ans;
- Selon le ROEE, ces délais sont déraisonnables pour des programmes qui visent la mise en œuvre de mesures visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements et procédés;
- alors que la majorité des projets de nouvelle construction (ancien PC 410) et de rénovation de l'enveloppe des bâtiments (ancien PC 420) du Fonds d'efficacité énergétique (FEÉ) affichaient des délais de réalisation de moins de 2 ans.
  - N.S., audiences du 6 juillet 2017, p. 141-143.

8

## 1. AJUSTEMENTS DES AIDES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES PE208, PE218 ET PE219

- Délais de réalisation (DR) des programmes PC 410 (nouvelles constructions) et PC 420 (Rénovation) du FEÉ :
  - Délai de réalisation (DR) : Date d'ouverture du dossier à la date de fin prévue des travaux pour les projets dont ces informations sont disponibles;
  - Les programmes dont la date de fin des travaux est prévue après le 2013-09-30 sont exclus de l'analyse, puisque l'engagement d'aide financière de Gaz Métro a été annulé par la Régie : D-2013-106, par. 443, R-3809-2012.

Délai de réalisation (DR)	PC 410 (Nouvelles constructions)	PC 420 (Rénovations)
DR < 2 ans	9	3
DR > 2 ans	2 (1 des 2 projets : DR < 3 ans)	3 (2 des 3 projets : DR < 3 ans)
Total :	11	6

## 1. AJUSTEMENTS DES AIDES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES PE208, PE218 ET PE219

- Le ROÉÉ appuie la hausse des aides financières proposée par Gaz Métro dans la mesure où celle-ci s'accompagne d'une hausse progressive des objectifs de participation et de gains unitaires du PGEE de 30 % au cours des trois prochaines années.
  - N.S., audiences du 6 juillet 2017, p. 144.
- Dans le cas contraire, nous recommanderons à la Régie de refuser cette hausse des aides financières proposée par Gaz Métro.

### **1. AJUSTEMENTS DES AIDES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES PE208, PE218 ET PE219**

- Le ROEE recommande également à la Régie :
  - De demander à Gaz Métro d'intégrer les informations pertinentes aux délais de réalisation des programmes PE208, PE218 et PE219 dans l'évaluation prévue de ces programmes.
    - Les informations pertinentes pour les délais de réalisation : Date d'ouverture du dossier, Date de début prévue à l'acceptation du dossier, Date fin prévue à l'acceptation du dossier, Date de début réelle des travaux, Date de fin prévue des travaux.

11

### **2. RÉVISION DU POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DES EAUX GRISES**

- Le PTÉ des systèmes de récupération de chaleur des eaux grises est sensiblement le même entre 2012 et la cause actuelle.
- Or, le 11 mars 2013, le RBQ interdisait le préchauffage de l'eau froide et ne permet que le préchauffage de l'eau du chauffe-eau.

12

## 2. RÉVISION DU POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DES EAUX GRISES



13

## 2. RÉVISION DU POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DES EAUX GRISES

- Impact de la directive de la RBQ sur le PTÉ du secteur résidentiel selon le ROÉÉ :
  - UDT\* = -25% (-0,7 Mm<sup>3</sup>)
  - Logements collectifs = -100% (-4,8 Mm<sup>3</sup>)
  - Total résidentiel = -5,5 Mm<sup>3</sup>
- Impact de la directive de la RBQ sur le PTÉ du secteur CII selon le ROÉÉ :
  - -100% (-2,4 Mm<sup>3</sup>)
- Impact total PTÉ :
  - -7,9 Mm<sup>3</sup>

14

## 2. Révision du potentiel technico-économique des systèmes de récupération de chaleur des eaux grises

- Selon Gaz Métro, la directive de la RBQ avait été prise en compte avant sa publication (N.S., audiences du 6 juillet 2017, p. 149 et 150)
- Selon le ROÉÉ, cela est improbable. Si cela était le cas, il n'y aurait aucun potentiel pour les logements collectifs pour lesquels il aurait été seulement possible de préchauffer l'eau froide des robinets.

15

## 2. RÉVISION DU POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DES EAUX GRISES

- Le ROÉÉ recommande donc à la Régie :
  - De demander à Gaz Métro de mandater une expertise afin de réviser le PTÉ des systèmes de récupération de chaleur des eaux grises suite à la directive du RBQ.

16



### 3. La variable « Efficacité énergétique hors programme » dans la prévision de la demande de Gaz Métro

ECARTS DE LIVRAISONS AU MARCHÉ PETIT ET MOYEN DÉBITS  
Cause tarifaire 2017 vs Révision volumétrique 1/11 2017  
(10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>)

DESCRIPTION	Prévision Cause 2017	Révision 1/11 2017
<b>Livraisons au 30 septembre 2016</b>	<b>2 693,2</b>	<b>2 719,6</b>
• Économies d'énergie attribuables au PGE-E	(14,0)	(14,4)
• Économies d'énergie hors programmes	(23,9)	(25,5)
• Énergies nouvelles	(3,0)	(3,0)
• Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(26,7)	(24,1)
• Normale climatique	0,4	0,4
• Impact du 29 février	(2,5)	(2,4)
• Migration des clients entre les tarifs D <sub>1</sub> , D <sub>2</sub> et D <sub>3</sub> , D <sub>4</sub>	4,0	2,1
• Maturation des nouvelles ventes	93,8	75,5
<b>Livraisons anticipées au 30 septembre 2017</b>	<b>2 710,5</b>	<b>2 728,0</b>

\* Livraisons anticipées 2016, Révision Budgétaire 4-B 2016, R-257A-2016, D-0176, Gaz Métro 2, Document 1, p.49

\*\* Livraisons réelles 2016 (R-1092-2016, B-0043 Gaz Métro-3, Document 1, ligne 6, colonne 5)

Source : B-0195, p. 51

17

### 3. La variable « Efficacité énergétique hors programmes » dans la prévision de la demande de Gaz Métro

- Impact significatif de cette variable;
- Pour calculer cette variable, on utilise le PTÉ 2011-2012 auquel on multiplie le ratio « économies naturelles »;
- Ce ratio se situe entre 6 % et 10 % et provient d'une expertise de firme KEMA inc. mandatée par FORTIS BC pour calculer les économies tendanciennes hors programme. Cette pratique a été recommandée par Extract Marketing ( N.S. 6 juillet, p.233) qui n'est pas du tout dans ce type d'activités.

18

### 3. La variable « Efficacité énergétique hors programmes » dans la prévision de la demande de Gaz Métro

	Énergie	Gaz naturel
Dépenses annuelles moyennes des ménages en énergies pour le logement principal*	1 854 \$	1 171 \$
Dépenses annuelles moyennes des ménages en gaz naturel pour le logement principal*	71 \$	569 \$
Prix moyen vente de logement en mai 2017 **	299 542 \$	752 514 \$
Taux accession à la propriété 2011 ***	61,20 %	70 %

- \* Statcan, EDM, tableau 203-0021 en \$ de 2015
- \*\* Association canadienne de l'immeuble
- \*\*\* Statcan, EDM, 99-014-XWF2011002

19

### 3. La variable « Efficacité énergétique hors programmes » dans la prévision de la demande de Gaz Métro

- Le ROEE questionne la pertinence de la référence présentement utilisée pour estimer cette variable;
- Le ROEE recommande de faire faire une expertise pour assurer de la validité de ce ratio et des déterminants du pourcentage utilisé.

20

#### **4. Modification du traitement comptable des aides financières du PGEÉ**

- Le ROEE s'inquiète du manque de conséquence pour Gaz Métro s'il n'atteint pas des objectifs identifiés en efficacité énergétique;
- Pour le ROEE, le PGEÉ doit avant tout rester un programme de baisse de la consommation d'énergie et des GES plutôt qu'un outil complémentaire aux programmes commerciaux (N.S., audiences du 6 juillet, p. 21).

21

#### **4. Modification du traitement comptable des aides financières du PGEÉ**

- Le ROEE est favorable à la proposition de modification du traitement comptable des aides financières du PGEÉ de Gaz Métro;
- Le ROEE partage l'avis du GRAME qu'un indice de qualité du service rendu en matière d'offre en efficacité énergétique attaché à des cibles en efficacité énergétique doit être mis en place lors du prochain mécanisme incitatif.
- Le ROEE appuie la proposition du GRAME quant au maintien du compte CFR comptabilisant les écarts entre les aides financières versées et les budgets accordés par la Régie.

22

